

Fédération des entreprises
internationales de la
mécanique et de
l'électronique

43-45 rue de Naples
75008 PARIS
www.ficime.org

L'actualité en direct

4 novembre 2009



Pour en savoir plus, cliquez sur les liens !

Comptabilité

REACH : un avis du conseil national de la comptabilité sur la comptabilisation des obligations résultant de REACH

Le Conseil National de la comptabilité vient de rendre un avis sur le traitement comptable des obligations imposées par le règlement européen REACH.

Il résulte de cet avis que les coûts liés à l'enregistrement d'une substance chimique répondent à la définition d'un actif.

Malgré l'obligation à la clôture, ces coûts ayant une contrepartie pour le déclarant, à savoir la poursuite de son activité, ils ne doivent pas faire l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

Pour plus d'information vous pouvez consulter l'avis à l'adresse suivante :

http://www.cnc.minefi.gouv.fr/directions_services/CNCompta/avis/2009/avis0913.pdf

Catherine JAMMES – Tél. : 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Commande publique

Marché Public : les trois derniers cahiers des clauses administratives générales (CCAG) ont été publiés

Les trois derniers CCAG applicables aux **marchés de prestations intellectuelles**, aux **marchés industriels**, et aux **marchés des techniques de l'information et de la communication** sont parus au Journal Officiel du 16 octobre 2009. Les dispositions de ces trois arrêtés entreront en vigueur un mois après leur publication au Journal officiel, soit le **17 novembre 2009**.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Marché Public : les trois derniers cahiers des clauses administratives générales ont été publiés (Suite)

Après les nouveaux CCAG **Fourniture et Services** et CCAG **Travaux**, cette publication conjointe marque l'achèvement du programme de rénovation des CCAG lancé en 2007 par la direction des affaires juridiques de Bercy. Afin d'aider les entreprises dans la compréhension des nouveautés apportées par ces nouveaux CCAG, le ministère de l'Economie a publié sur son site Internet des fiches expliquant le fonctionnement de chacun des CCAG parus.

http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm

Pour rappel, les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) fixent les dispositions applicables à chaque catégorie de marchés. Sorte de contrat-type, ils ne sont pas obligatoires et ne s'appliquent qu'aux marchés qui s'y réfèrent.

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Intégration fiscale

Projet de réforme du régime fiscal des groupes

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif pour 2009, le gouvernement envisage de réformer le régime fiscal des groupes de société. L'objectif est de rendre plus favorable le régime d'intégration fiscale des groupes. Ils pourront calculer leur impôt en tenant compte des filiales françaises détenues par leurs sociétés étrangères.

Par cette mesure, la France se met en conformité avec le droit européen, un an après avoir été condamnée par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) pour « *entrave à la liberté d'établissement* » (affaire Papillon du 27 novembre 2008, c-118/07). Les entreprises vont pouvoir demander la restitution d'un trop-versé d'impôts depuis le 1^{er} janvier 2005. Ce droit expirera, en principe, le 31 décembre 2010.

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Frais professionnels

Précisions jurisprudentielles sur le remboursement des frais professionnels

Dans un **arrêt du 23 septembre 2009 n°07-44.477**, la chambre sociale de la cour de cassation répond à la question suivante : l'employeur est-il libre de fixer le montant des remboursements des frais professionnels ?

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Précisions jurisprudentielles sur le remboursement des frais professionnels (Suite)

Selon elle, « l'employeur **ne peut fixer unilatéralement les conditions de prise en charge des frais professionnels en deçà de leur coût réel** ». Le barème fiscal des indemnités kilométriques se voit en outre doté dans cette affaire d'un rôle indicatif qui laisse supposé qu'en deçà de celui-ci les remboursements ne sont pas présumés couvrir les frais réellement exposés.

(Si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT00021080123&fastReqId=659398295&fastPos=1>

Dans un autre **arrêt du 29 septembre 2009 n°07-45.722**, la chambre sociale de la cour de cassation change radicalement l'analyse qu'elle avait faite précédemment s'agissant des délais de remboursement des frais professionnels. Dans un arrêt du 20 mai 2009, elle avait décidé que la prescription quinquennale s'appliquait à l'action en remboursement de frais professionnels, ainsi l'employeur ne pouvait fixer un délai, au terme duquel il serait libéré de sa dette, inférieur à 5 ans.

Dans l'arrêt de septembre, elle décide finalement que dès lors qu'une note a fixé à un mois le délai pour produire les justificatifs de frais professionnels, le salarié qui ne respecte pas ce délai, ne peut pas obtenir leur remboursement.

L'employeur peut donc **dans un souci de bonne gestion imposer à ses salariés un délai pour lui communiquer les justificatifs** de leurs frais professionnels.

(Si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT00021109821&fastReqId=1513061925&fastPos=1>

Sabrina MORIN – Tél. : 01.44.69.40.66 – morin@ficime.fr

Indemnité Retraite/Impôt sur le revenu

Projet de loi de finances pour 2010 : fin de l'exonération d'impôt sur le revenu des indemnités de départ volontaire à la retraite

A l'article 49 du projet de loi, il est proposé de supprimer l'exonération partielle d'impôt sur le revenu dont bénéficient, dans la limite de 3 050 €, les indemnités de départ volontaire à la retraite versées en application de l'article L. 1237-9 du code du travail. L'indemnité serait soumise en totalité à l'impôt sur le revenu (*CGI, art. 80 duodécies et 81*). Cette mesure s'appliquerait aux indemnités de départ volontaire à la retraite **versées à compter du 1^{er} janvier 2010**.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Projet de loi de finances pour 2010 : fin de l'exonération d'impôt sur le revenu des indemnités de départ volontaire à la retraite (Suite)

En revanche, le régime fiscal des indemnités de mise à la retraite d'office par l'employeur et celui des indemnités de départ volontaire à la retraite versées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi ne sont pas modifiés. Cet article fait partie de la 2^{ème} partie du projet de loi qui sera discutée en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale à partir du 6 novembre, pour un vote prévu le 17 novembre. Ce sera ensuite au Sénat de voter.

Sabrina MORIN – Tél. : 01.44.69.40.66 – morin@ficime.fr

Contrat de travail

Clause de mobilité

Une clause imposant la mobilité dans les filiales d'un groupe est nulle, un salarié ne pouvant accepter par avance un changement d'employeur (Cass., soc. 23 septembre 2009, n°07-44200)

(Si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXTO00021079976&fastReqId=24775660&fastPos=1>

Virginie ARNOULT – Tél. : 01.44.69.40.66 – arnoult@ficime.fr

Chômage partiel

Un projet d'accord national interprofessionnel sur l'assiette de calcul des allocations de chômage partiel est actuellement à signature

L'indemnité horaire de chômage partiel serait calculée sur la rémunération brute servant d'assiette au calcul de **l'indemnité de congés payés**, ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail.

Par ailleurs, une disposition prévoit que, pour **l'acquisition des droits à congés payés**, à compter de la période de référence en cours à la date de signature de l'ANI, la durée des **périodes de chômage partiel** est prise en compte en totalité pour le calcul de la durée des congés payés.

Virginie ARNOULT – Tél. : 01.44.69.40.66 – arnoult@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Représentation du personnel

Mise en place d'un CHSCT

Dans un arrêt du 17 juin 2009, la Cour de cassation indique qu'un même Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ne peut regrouper des salariés dépendant de plusieurs établissements dotés chacun d'un comité d'établissement.

Seuls les salariés de l'établissement concerné peuvent être désignés au sein du CHSCT de cet établissement. En outre, le collège désignatif ne peut être constitué que des membres élus de ce même établissement (Cour de Cass. soc. 17 juin 2009, n°08-60.438)

(Si le lien pointe vers une page vide, cliquer sur l'icône Actualiser pour afficher l'arrêt)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT00020773557&fastReqId=430107682&fastPos=2>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT00020773557&fastReqId=1150758387&fastPos=2>

Joël URBAN – Tél. : 01.44.69.40.71 – urban@ficime.fr

Insee / Conjoncture

En Octobre, l'opinion des ménages sur la situation économique poursuit son amélioration

En octobre 2009, l'indicateur qui résume l'opinion des ménages sur la situation économique remonte d'un point par rapport à septembre. Il a ainsi gagné 10 points depuis son minimum historique en juin 2008, mais se situe toujours à un niveau inférieur à sa moyenne de long terme.

L'opinion des ménages sur le *niveau de vie passé et futur* en France se redresse en octobre. Concernant leur *situation financière passée et future*, l'opinion des ménages est stable.

Les ménages considèrent plus *opportun de faire des achats importants* : le solde d'opinion remonte mais reste à un niveau bas par rapport à sa moyenne de long terme.

En octobre, les ménages restent nombreux, mais moins qu'en septembre, à estimer que le *chômage* va augmenter dans les prochains mois. L'amélioration est significative depuis le niveau record de pessimisme atteint en juin dernier.

Depuis plus de six mois, les ménages perçoivent que l'inflation est plus faible qu'habituellement. Ils ont le sentiment que les *prix* ont peu augmenté au

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

En Octobre, l'opinion des ménages sur la situation économique poursuit son amélioration (Suite)

des mois passés. Ils continuent à penser que l'inflation devrait rester faible dans les mois à venir.

L'opinion des ménages sur leur *situation financière actuelle* est quasi stable en octobre.

Enfin, la proportion de ménages qui estiment que le moment est *opportun pour épargner* augmente, de même que la proportion de ménages qui s'estiment capables d'*épargner dans les prochains mois*.

Pour en savoir plus : [INSEE – L' Informations Rapides](#)

Eric COURTIER – Tél. : 01.44.69.40.73 – courtier@ficime.fr

Douane

Date de dépôt de la déclaration d'échange de biens : 11 Décembre 2009

Pour les opérations du mois de Novembre 2009, la date limite de dépôt de la DEB a été fixée au Vendredi 11 Décembre 2009.

Eric COURTIER – Tél. : 01.44.69.40.73 – courtier@ficime.fr

Publication / Douane

Performance de la douane française : rapport du World Economic Forum (WEF)

Au Classement mondial des pays favorisant le plus les échanges commerciaux internationaux la France est en progression.

Chaque année, le **World Economic Forum** publie un rapport sur la facilitation du commerce international et établit un classement mondial des pays favorisant le plus les échanges mondiaux ainsi que des administrations douanières les plus performantes.

La France se classe 17ème nation, soit un gain de deux places par rapport à 2008.

Dans le sous-classement correspondant à la performance des administrations douanières, la France progresse également, en occupant la 19ème place, contre la 26ème en 2008.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Performance de la douane française : rapport du World Economic Forum (Suite)

La France affiche notamment la plus forte progression européenne sur deux indicateurs :

- celui qui mesure l'efficacité douanière (25ème place en 2009, 40ème place en 2008)
- celui qui mesure l'efficacité des procédures import-export (10ème place en 2009, 23ème place en 2008).

Enfin, le rapport montre que la France occupe en 2009 le premier rang mondial sur les indicateurs suivants :

- Nombre de documents exigés à l'appui des déclarations d'importation et d'exportation : faut-il s'en glorifier ?
- Qualité de ses infrastructures routières.

Vous pouvez consulter les extraits de ces rapports, en cliquant sur les liens ci-dessous :

▶ [The Global Enabling Trade Report 2009](#) au format PDF-100 ko © 2009 World Economic Forum

▶ [The Global Enabling Trade Report 2008](#) au format PDF-100 ko © 2008 World Economic Forum

Catherine JAMMES – Tél. 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Responsabilité sociétale

ISO 26000 : Une norme pour clarifier le concept de responsabilité sociétale (dont la responsabilité environnementale)

Initiée en 2005, la norme ISO 26000 prendra notamment en compte la responsabilité environnementale des entreprises. Elle entre à présent dans sa phase finale : l'Afnor a ouvert le 20 octobre dernier une **consultation publique** sur cette norme, dont le texte est mis à disposition sur son site. L'objectif est de définir et de clarifier le concept de responsabilité sociétale et de le rendre applicable à tout type d'organisation.

Elaborée par plus de 500 experts représentant 90 pays et une quarantaine d'organisations internationales, cette norme aborde sept questions centrales, dont l'environnement, la gouvernance des organisations, les conditions et relations de travail, les questions relatives aux consommateurs et l'engagement sociétal.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

ISO 26000 : Une norme pour clarifier le concept de responsabilité sociale (Suite)

Représentant la France dans ce concert international, l'Afnor a voulu jouer la carte du consensus en s'appuyant sur une commission nationale qui rassemble plus d'une centaine d'organisations (entreprises, pouvoirs publics, associations, syndicats, représentants des consommateurs, etc.), afin que les intérêts de chacun soient pris en compte. L'enquête publique, lancée mardi dernier, s'inscrit dans cette même logique. **Jusqu'au 14 décembre** prochain, tous les acteurs concernés sont invités à faire part de leurs commentaires sur cette nouvelle norme qui peut changer la donne d'un marché. Après les avoir analysées, la commission française de normalisation de l'Afnor retiendra les suggestions qui seront défendues au niveau international.

La sortie de l'ISO 26000 est prévue pour fin 2010

Catherine JAMMES – Tél. 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Publications

Crédit aux entreprises

- Selon le dernier **rapport d'Activité de la Médiation du Crédit aux Entreprises** (situation nationale consolidée au 25 octobre 2009), le flux de dossiers déposés en médiation se stabilise à un niveau élevé à plus de 300 par semaine. La médiation concerne principalement des TPE et des entreprises employant entre 10 et cinquante salariés. Le taux de médiation réussie s'établit à 58% pour le mois d'octobre.

<http://www.mediateurducredit.fr/content/download/74755/1210050/file/CPMDC021109%20.pdf>

- L'Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion (DFCG) vient de réaliser en étroite relation avec les principaux organismes de soutien et de conseil aux entreprises en difficulté un guide intitulé « **Comment procéder face à une difficulté de trésorerie ?** ». Au sommaire de ce guide qui contient des conseils pratiques pour aider les dirigeants d'entreprise à mieux traverser la conjoncture difficile actuelle : Comment détecter une difficulté de trésorerie ? Actions à entreprendre rapidement - Quel organisme contacter / Quels soutiens en cas de besoin de trésorerie ? Arbre de décision - Présentation des procédures

<http://www.mediateurducredit.fr/content/download/73913/1200197/file/DFCG.pdf>

Félicité RAMAHANDRISOA - Tél. : 01.44.69.40.74 - ramahandrisoa@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org